

# LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES DE TERRITOIRES (CHT)

## UN FORT ENJEU D'ORGANISATION DES SOINS POUR LA CHAMPAGNE-ARDENNE

*Innovation de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, la communauté hospitalière de territoire (CHT) est un nouveau mode de coopération entre établissements de santé. Qu'apporte-t-elle de plus que les modes de coopérations antérieures ?*



8

**L**a communauté hospitalière de territoire est une forme de coopération qui repose sur une convention conclue entre plusieurs établissements publics de santé. A la différence d'un Groupement de Coopération Sanitaire, elle n'est donc ouverte ni aux établissements de santé privés, ni aux professionnels libéraux. Là où réside son innovation, c'est que des établissements publics de santé, tout en gardant leur personnalité juridique, décident ensemble de se doter d'une stratégie commune, en élaborant un projet médical commun, et de mutualiser certaines fonctions et activités. Des délégations ou des transferts de compétence pourront même être envisagés.

Les complémentarités qui en résulteront, amélioreront la performance médico-économique des établissements publics de santé concernés. La recherche d'une meilleure gradation des activités en vue d'une plus grande qualité et sécurité des soins est au cœur des objectifs d'une communauté hospitalière de territoire.

### EN CHAMPAGNE-ARDENNE, LES PROJETS DE COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES TERRITORIALES REGROUPEMENT :

- au nord, les centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Sedan et les hôpitaux de Nouzonville et de Fumay ;
- au centre, le CHU de Reims, le Groupement Hospitalier Sud Ardennes, les centres hospitaliers de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Epernay, Saint-Dizier, Sainte-Ménéhould et les hôpitaux de Fismes, Montmirail, Wassy, Joinville et Montier-en-Der ;
- au sud, les centres hospitaliers de Troyes, le Groupement Hospitalier Aube-Marne, les centres hospitaliers de Chaumont et de Langres et les hôpitaux de Bourbonne-les-Bains, Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube.

Une journée régionale, où seront conviés l'ensemble des centres hospitaliers publics, sera organisée dans les prochains mois. Pour l'ARS et les établissements, l'utilité de cette journée sera d'échanger sur les objectifs des 3 CHT de la région et sur les modalités pour les atteindre.

**En savoir +**  
[www.sante.gouv.fr/la-communaute-hospitaliere-de-territoire.html](http://www.sante.gouv.fr/la-communaute-hospitaliere-de-territoire.html)

### LES AVANTAGES D'UNE CHT

#### DES SOINS DE QUALITÉ

- Organisation des filières de prise en charge
- Facilitation du parcours de soins des patients
- Amélioration de l'accès aux soins et de la permanence des soins

#### LA PERENNITE ET L'OPTIMISATION DE L'OFFRE MEDICALE

- Renforcement des équipes médicales (partage de compétences)
- Renforcement de l'attractivité médicale des territoires de santé

#### LA DIMINUTION DES COÛTS DE PRISE EN CHARGE

- Optimisation des ressources immobilières et humaines
- Mutualisation des fonctions support
- Optimisation des plateaux techniques

## LA PAROLE À...



**MARC DACLIN,**  
CHEF DU SERVICE PILOTAGE  
DE LA PERFORMANCE À L'ARS  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE

### En quoi la création des CHT est-elle un fort enjeu d'organisation des soins pour la Champagne-Ardenne ?

La plupart des établissements publics de santé de notre région souffre d'un déficit d'attractivité et de situations financières fragiles. En constituant des pôles de territoires et des équipes médicales et paramédicales plus larges, les CHT vont permettre de grouper les recrutements médicaux, renforçant ainsi l'intérêt des praticiens hospitaliers pour l'exercice dans la région. Et la mutualisation de moyens au niveau d'un territoire (plateaux techniques, compétences spécialisées ou fonctions support) permettra également d'améliorer à la fois la qualité des prises en charge et l'efficacité des établissements.

J'ajoute que les investissements seront d'autant plus facilités s'ils s'appuient dès leur conception sur le périmètre du territoire d'une CHT, comparé à un périmètre plus étroit que représente un seul établissement, fut-il très performant.

### Le rôle de l'ARS dans la création des CHT ?

Nous accompagnerons les établissements publics dans leur démarche pour que chaque CHT ait une « feuille de route » et nous en suivront la progression. En outre, nous mobiliserons, les crédits dédiés du Fonds de Modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés (FMESP) et des crédits d'aide à la contractualisation pour aider à la mise en œuvre des projets de CHT.

### Et les cliniques privées, les structures médico-sociales ? Quelle sera leur place dans ce nouveau dispositif ?

En effet, les établissements médico-sociaux, les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) et les établissements privés ne peuvent intégrer les CHT. Pour autant, les collaborations déjà engagées, ne seront pas remises en cause. La vision de ces collaborations prendra une dimension territoriale, là où elles n'étaient que locales.



**BRIGITTE COURTOIS,**  
DIRECTRICE DU GROUPEMENT  
HOSPITALIER AUBE-MARNE  
(GHAM), MEMBRE DU  
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA  
CONSTITUTION DE LA CHT  
SUD CHAMPAGNE

### Vous faites partie du groupe de travail sur la constitution de la CHT Sud Champagne. Comment abordez-vous cette démarche ?

Avec les directeurs et les présidents de Commissions Médicales d'Établissements (CME) des hôpitaux de la CHT Sud Champagne, nous élaborons un projet médical commun, qui ne visera pas à centraliser l'offre mais au contraire à conforter voire développer l'offre de proximité. Nous souhaitons également que les activités de support soient concernées par cette coopération afin que l'on se dote de compétences particulières indispensables à l'évolution de nos activités (le domaine juridique, la qualité et la gestion des risques, les systèmes d'informations).

### « Mieux répondre aux défis que doit relever le secteur public hospitalier »

### Concrètement, quelles sont vos pistes de coopération ?

Nous avons déjà réalisé un état des lieux des coopérations et des projets existants et prévu de recueillir auprès de chaque établissement les thèmes de coopération qu'il propose. Dans le domaine médical, l'organisation des filières de soins pour qu'elles soient mieux coordonnées et mutualisées, la définition des parcours de proximité pour la gériatrie et le rapprochement des équipes médicales pour la permanence des soins sont les premières pistes de travail. Cette coordination permettra de mieux orienter le patient dans son parcours de soins grâce à une recherche plus efficace des structures possibles de prise en charge.

### Quels sont les autres domaines ?

Plusieurs attentes fortes se dégagent. Des économies d'échelle dans le domaine par exemple des achats et des marchés publics peuvent être réalisées. Nous travaillons à optimiser le plateau technique existant et l'utilisation des équipements lourds à l'aide d'une coopération entre les équipes médicales renforcées. Nous prévoyons également d'organiser la filière biologique afin de proposer une offre publique de qualité et certifiée. Enfin, la mutualisation de l'organisation de l'imagerie médicale est également une piste de coopération.



RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES INTERVIEWS SUR  
[WWW.ARS.CHAMPAGNE-ARDENNE.SANTE.FR](http://WWW.ARS.CHAMPAGNE-ARDENNE.SANTE.FR)

### LA CHT SUD CHAMPAGNE- EN QUELQUES MOTS

- Territoire couvert : l'Aube et le sud Haute-Marne (environ 440 000 habitants).
- Établissements publics de santé concernés : le GHAM, les centres hospitaliers de Troyes, Chaumont, Langres, les hôpitaux de Bourbonne-les-Bains, de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine.
- Volume de séjours Médecine-Chirurgie-Obstétrique : 1 20 000 par an.
- Taux de fuite pour la chirurgie : environ 25 %.